



Chronique d'Ottawa

29 janvier 1909.

Le second débat important est commencé depuis deux jours sur la motion de M. Reid, député de Grenville, relativement au mode de réception et d'ouverture des soumissions pour travaux publics ou fournitures aux divers départements.

L'opposition s'est attaquée à l'honorable M. Pugsley, ministre des Travaux Publics, avec un entrain et une violence dont les "Débats" pourront seuls donner une idée exacte. Qu'il suffise de dire que tous les gros canons de la gauche : Monk, Haggart, Sproule, Lake, Foster, Crockett, ont tour à tour été dirigés contre le ministre des Travaux Publics et l'ont visé en pleine poitrine. Quand l'honorable ministre s'est levé, tout le monde s'est convaincu qu'il ne portait pas la moindre blessure. C'est le sentiment général que jamais M. Pugsley n'a été aussi éloquent, aussi fort dans la défense et dans l'attaque, aussi éloquent à l'égard de ses adversaires, aussi prompt à la réplique, aussi digne et majestueux dans son langage. Ceux qui croient que l'arène parlementaire est un endroit où il ne se livre que des assauts de parade ont une bien fautive conception de ce qu'est en réalité notre Chambre des Communes. Il s'agissait, dans le récent débat, de tuer politiquement le ministre des Travaux Publics, de le ruiner dans son honneur et sa réputation, de faire pour lui ce qui fut fait pour sir Hector Langevin, lui aussi alors ministre des Travaux Publics, mais dans un gouvernement conservateur.

La discussion est ajournée jusqu'à jeudi prochain. Je signale le début du député de Dorchester, M. Ernest Roy, qui a parlé en français sur cette question, et a remporté un joli succès.

Les députés libéraux de la province de Québec inaugureront, la semaine prochaine, leur salle de réunion par une démonstration officielle. Ils ont des intérêts communs, et c'est leur intention de les discuter ensemble et de se concerter pour une action unanime quand le temps sera venu. Il n'y a pas là d'animosité contre les autres provinces, qui ont chacune une salle pour leurs représentants, mais il a paru nécessaire de créer des rapports plus intimes entre les députés de la province de Québec, dans le but de travailler plus efficacement dans l'intérêt public et de faire disparaître les rivalités qui pourraient exister pour des considérations locales.

Le district de Québec est particulièrement intéressé à ce

la position soit tirée au clair et à ce que la ville de Québec, en particulier, soit traitée comme elle doit l'être. D'un autre côté, il est certain que les intérêts de Québec ne seront bien servis que si ses prétentions restent dans des limites raisonnables. Il est bon d'être ambitieux et de rêver de grands projets, mais il n'est pas toujours aussi facile que l'on pense de les réaliser. Le gouvernement peut être bien disposé, mais n'est pas toujours capable de donner effet aux demandes qui lui sont faites.

L'union des journalistes

L'objet qu'avait en vue les fondateurs de la Presse associée de la province de Québec en 1883 va être enfin atteint. Après vingt-cinq ans d'incubation, ce n'est pas trop tôt. Ce but était, comme le disait le préambule du statut de 1883, de promouvoir les intérêts du journalisme, en un mot de le mettre sur le pied des autres professions.

En novembre dernier, les journalistes de cette ville, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la société, se réunissaient en grand nombre avec la détermination d'en faire de fait, comme elle l'était déjà de droit, une grande association provinciale, en invitant les groupes locaux de Montréal et des Cantons de l'Est, à se joindre à eux sous la charte de 1883. Ils mirent à l'étude plus d'une question importante, entre autres la création d'une école de journalisme et l'amendement des lois sur le libelle.

De son côté, peu après, le directeur d'un des journaux de Montréal, M. L.-J. Tarte, prenait l'initiative du congrès qui vient de siéger à Montréal. Si nous comprenons bien, l'idée première de cette réunion se limitait à un syndicat de propriétaires de journaux.

Nous voyons avec plaisir que les délégués de la Presse associée de Québec, qui seule possède une charte provinciale, ont réussi à faire prévaloir l'idée d'une association embrassant tous les éléments du journalisme, l'esprit comme la matière. Au fond, le vrai journaliste n'est pas celui qui achète et fait marcher les presses, mais le penseur et l'écrivain qui fournissent le capital littéraire, le plus important après tout. Mais, si il est vrai que le vil métal ne pourrait rien, avec les plus belles machines du monde, sans la coopération de l'or intellectuel, il est également vrai que le plus habile styliste serait impuissant sans le secours de l'imprimeur. Donc, ces deux forces doivent s'unir, elles ont des intérêts intimement communs, et ne peuvent se passer l'une de l'autre. C'est l'idée qui a prévalu au congrès de Montréal.

Nos délégués au Conseil, MM. A. D'Hellecour du Soleil, Dr Jules Dorion de l'Action Sociale, Frank Carrel du Daily Telegraph, René Leduc de la Libre Parole, Jos. Turcotte, M.P., de la Vigie, ont remporté un succès complet.

Il y aura réunion générale mercredi prochain pour recevoir leur rapport.

Les représentants de journaux de la province qui assistaient au Congrès de Montréal ont compris qu'il n'y a rien de mieux à faire que d'utiliser la charte existante, et qu'il serait malhabile de tenter de marcher sur les brisées de la Presse associée de la province de Québec en tentant de former une nouvelle société. Ce serait débiter par la discordance, et l'entente n'est pas déjà si parfaite. On a remarqué en effet d'importantes abstentions à la réunion de Montréal, et nous croyons en deviner la cause. M. Tarte et La Patrie ont peut-être trop fait leur propre affaire d'un mouvement qui appartenait à la collectivité. Mais peut-être fallait-il l'initiative personnelle de quelqu'un pour pousser la chose et pour organiser la magnifique hospitalité dont nos confrères viennent d'être l'objet.

En tout cas, l'organisation de la presse de la province de Québec sera sous peu un fait accompli. C'est le point important. Les journalistes de Québec se proposent de réunir leurs confrères des autres districts autour des tables d'un grand banquet au commencement de la prochaine session législative. L'union sera alors scellée entre la poire et le fromage.

Toujours la grande question

La session est à peine ouverte à Ottawa que l'Événement recommence à attaquer, perfidement sir Wilfrid Laurier au sujet du pont de Québec.

"On se rappelle, dit-il, que durant la dernière campagne électorale, M. Laurier, le grand M. Laurier, disait aux électeurs du district de Québec : "Laissez-moi finir mon œuvre ; dans trois ans le pont de Québec sera reconstruit."

"Or, M. Graham, ministre des chemins de fer, vient de déclarer qu'il ne s'attend pas à recevoir de nouveaux plans pour la reconstruction du pont avant un an. Cela veut dire que la reconstruction du pont de Québec ne sera pas recommencée avant deux ans et qu'elle ne sera pas terminée avant six ans au moins."

Cette injustifiable sortie nous fournit l'occasion d'offrir respectueusement un bon conseil à nos concitoyens.

Pas un d'entre eux, à moins d'être aveuglé par l'animosité politique, ne met en doute la sincérité du premier ministre. La construction du Pont de Québec est l'un de ses rêves les plus chers. Seulement, il ne faut pas lui laisser toute la tâche. Un trop grand nombre de gens semblent croire que, le gouvernement ayant pris l'entreprise à sa charge, Québec ne doit plus s'en occuper.

C'est une erreur. Sir Wilfrid Laurier a plus que jamais besoin de l'appui des citoyens de la vieille capitale. Ses nobles paroles au lendemain de la catastrophe doivent sans cesse résonner à nos oreilles. Nous relèverons le Pont de Québec, disait-il alors, et il nous demandait de concentrer toutes nos énergies pour cela.

Or, que voit-on depuis un certain temps ? On dirait le Pont oublié ; l'attention s'éparpille sur toutes sortes d'autres questions. Défions-nous de ces diversions ; ne courons pas trop de lieues à la fois.

Pour nous, il n'y a toujours qu'une question importante, primant toutes les autres : le Pont et ses raccordements terminaux avec la ville. Tout est là ; le reste viendra avec.

C'est là-dessus que doit converger la pression de l'opinion publique. Les difficultés ne manquent pas. Ainsi, on savait déjà que la "Shipping Federation" de Montréal avait demandé de relever le tablier du Pont de cinquante pieds. On entend dire maintenant que la commission d'ingénieurs, qui a établi son siège à Montréal quand elle devrait être à Québec, serait disposée à offrir comme compromis dix pieds au lieu de cinquante. Au point de vue des raccordements, tout changement de niveau serait désastreux ; cela signifierait le recommencement de tous les travaux de terrassement, de viaducs en ciment et acier, rampes, etc., sur une grande distance de chaque côté du fleuve, un nouveau pont sur la Chaudière, en un mot un branle-bas complet, et une dépense énorme, seulement pour satisfaire ce que nous pouvons appeler un caprice montréalais. Peut-on sérieusement demander au pays de dépenser des millions pour dix pieds de hauteur ?

Détail encore inconnu du public québécois : la commission d'ingénieurs s'est réunie vers Noël à Montréal et a, paraît-il, adressé un rapport intérimaire au gouvernement. Nous n'en connaissons pas encore le teneur. Mais il y a un fait certain : c'est que le siège officiel de la commission est à Québec, et que, si elle siègeait ici comme elle y est tenue, elle pourrait faire son profit de plus d'un bon conseil et d'un renseignement utile qui lui échappent là-bas.

Nous bornerons à cela nos remarques pour aujourd'hui. Elles doivent suffire pour faire comprendre à nos concitoyens que la question du Pont est toujours la première sur la liste, et que toute leur énergie doit s'y concentrer plus que jamais.

Le nouveau système

La liste de patronage étant abolie, tous les fournisseurs sont sur un pied d'égalité, sans exception.

Après la tournée qu'a prise l'enquête du département de la Marine à Québec, par contraste avec ce qui s'est passé à Montréal, surtout après le brevet de probité et d'incorruptibilité que le juge Cassels a décerné aux fournisseurs de Montréal, quelques-uns pourraient penser qu'à l'avenir ceux-ci auraient la préférence. Il n'en sera rien, croyons-nous. Ce n'est pas parce que ceux de nos concitoyens qui ont été appelés comme témoins ont livré tous leurs secrets d'affaires à la Commission sans se retrancher derrière leurs privilèges, qu'ils devraient être punis de leur franchise exemplaire.

Nous avons vu plusieurs marchands de cette ville, qui sont entièrement satisfaits du nouvel ordre de choses. Tous nous ont dit pouvoir compétitionner à prix égaux, pourvu bien entendu que ce soit à quantités égales, avec les marchands des autres villes. Nous croyons que les acheteurs du département de la Marine ici trouveront leur compte en donnant leurs commandes sur place, attendu que nos maisons de commerce livrent la marchandise à domicile, tandis qu'ils ont à payer le transport quand ils achètent ailleurs. L'important est de mettre tous les concurrents sur un pied de parfaite égalité, en les invitant à faire leurs prix pour quantités égales.

Il est facile de comprendre que, lorsque l'on va dans un magasin pour demander une douzaine de boules de grandeur dépareillées, livrables par commissionnaire, le prix ne peut être le même que pour une commande en gros donnée à une maison de Montréal qui n'a rien à payer pour le transport.

La vraie plaie

On ne devra pas être trop surpris d'apprendre, à la fin de la présente année fiscale, que le gouvernement a perdu des sommes considérables sur le revenu des licences.

Si cette perte matérielle était un gain pour la tempérance et la morale, il ne faudrait pas la déplorer. Mais, hélas ! c'est tout le contraire qui arrive. S'il y a déperdition pour le trésor, l'infâme contrebande des bouges et des débits non licenciés n'y perd rien.

C'est un fait notoire, à Québec en particulier, que la fermeture des maisons licenciées le samedi soir n'a pas diminué, a plutôt aggravé le fléau de l'ivrognerie. Si l'on persistait dans cette voie, si la prohibition s'étendait aux autres soirs de la semaine, nous sommes persuadés que le désordre serait encore pire.

La seule différence serait que le night cap et le pick me up seraient servis dans les endroits qu'on ne nomme pas en bonne compagnie. Le revenu y perdrait encore, la morale aussi.

Comment enrayer le mal ? Nous conseillons pour notre part à Son Honneur le Recorder de faire subir un interrogatoire spécial à ce sujet aux malheureux qu'on lui amène, le lundi matin en particulier. Qu'il leur fasse dire où ils se sont procuré la boisson aux heures où les établissements licenciés étaient fermés. On pourrait peut-être ainsi par mettre le doigt sur la plaie véritable.

Drôle de journalisme !

O tempora ! o mores ! Le fratricide, le premier en date de tous les crimes, celui qui fut le premier objet de la malédiction céleste, ne serait-il plus qu'un vulgaire fait divers, qui se doit raconter dans un style indifférent, comme une affaire de tous les jours ? On croirait, ma foi ! que certaines gens ont perdu le sens moral ou tout du moins la valeur des mots, s'il fallait en juger par le bizarre récit qui s'étalait l'autre jour dans un journal de cette ville, sous le titre de tragédie : une tragédie à pouffer.

Copions textuellement, en ayant la précaution de supprimer les

Le nouveau système

Le liste de patronage étant abolie, tous les fournisseurs sont sur un pied d'égalité, sans exception.

Après la tournée qu'a prise l'enquête du département de la Marine à Québec, par contraste avec ce qui s'est passé à Montréal, surtout après le brevet de probité et d'incorruptibilité que le juge Cassels a décerné aux fournisseurs de Montréal, quelques-uns pourraient penser qu'à l'avenir ceux-ci auraient la préférence. Il n'en sera rien, croyons-nous. Ce n'est pas parce que ceux de nos concitoyens qui ont été appelés comme témoins ont livré tous leurs secrets d'affaires à la Commission sans se retrancher derrière leurs privilèges, qu'ils devraient être punis de leur franchise exemplaire.

Nous avons vu plusieurs marchands de cette ville, qui sont entièrement satisfaits du nouvel ordre de choses. Tous nous ont dit pouvoir compétitionner à prix égaux, pourvu bien entendu que ce soit à quantités égales, avec les marchands des autres villes. Nous croyons que les acheteurs du département de la Marine ici trouveront leur compte en donnant leurs commandes sur place, attendu que nos maisons de commerce livrent la marchandise à domicile, tandis qu'ils ont à payer le transport quand ils achètent ailleurs. L'important est de mettre tous les concurrents sur un pied de parfaite égalité, en les invitant à faire leurs prix pour quantités égales.

Il est facile de comprendre que, lorsque l'on va dans un magasin pour demander une douzaine de boules de grandeur dépareillées, livrables par commissionnaire, le prix ne peut être le même que pour une commande en gros donnée à une maison de Montréal qui n'a rien à payer pour le transport.

La vraie plaie

On ne devra pas être trop surpris d'apprendre, à la fin de la présente année fiscale, que le gouvernement a perdu des sommes considérables sur le revenu des licences.

Si cette perte matérielle était un gain pour la tempérance et la morale, il ne faudrait pas la déplorer. Mais, hélas ! c'est tout le contraire qui arrive. S'il y a déperdition pour le trésor, l'infâme contrebande des bouges et des débits non licenciés n'y perd rien.

C'est un fait notoire, à Québec en particulier, que la fermeture des maisons licenciées le samedi soir n'a pas diminué, a plutôt aggravé le fléau de l'ivrognerie. Si l'on persistait dans cette voie, si la prohibition s'étendait aux autres soirs de la semaine, nous sommes persuadés que le désordre serait encore pire.

La seule différence serait que le night cap et le pick me up seraient servis dans les endroits qu'on ne nomme pas en bonne compagnie. Le revenu y perdrait encore, la morale aussi.

Comment enrayer le mal ? Nous conseillons pour notre part à Son Honneur le Recorder de faire subir un interrogatoire spécial à ce sujet aux malheureux qu'on lui amène, le lundi matin en particulier. Qu'il leur fasse dire où ils se sont procuré la boisson aux heures où les établissements licenciés étaient fermés. On pourrait peut-être ainsi par mettre le doigt sur la plaie véritable.

Drôle de journalisme !

O tempora ! o mores ! Le fratricide, le premier en date de tous les crimes, celui qui fut le premier objet de la malédiction céleste, ne serait-il plus qu'un vulgaire fait divers, qui se doit raconter dans un style indifférent, comme une affaire de tous les jours ? On croirait, ma foi ! que certaines gens ont perdu le sens moral ou tout du moins la valeur des mots, s'il fallait en juger par le bizarre récit qui s'étalait l'autre jour dans un journal de cette ville, sous le titre de tragédie : une tragédie à pouffer.

Copions textuellement, en ayant la précaution de supprimer les

Drôle de journalisme !

O tempora ! o mores ! Le fratricide, le premier en date de tous les crimes, celui qui fut le premier objet de la malédiction céleste, ne serait-il plus qu'un vulgaire fait divers, qui se doit raconter dans un style indifférent, comme une affaire de tous les jours ? On croirait, ma foi ! que certaines gens ont perdu le sens moral ou tout du moins la valeur des mots, s'il fallait en juger par le bizarre récit qui s'étalait l'autre jour dans un journal de cette ville, sous le titre de tragédie : une tragédie à pouffer.

Copions textuellement, en ayant la précaution de supprimer les

Deux poids et deux mesures

Pourquoi veut-on remplir le coffre municipal en invoquant de faux prétextes ? Un mot au sujet des derniers projets de notre conseil.

Monsieur le rédacteur,

J'apprends qu'un nouveau projet de règlement est à l'étude à l'Hôtel de Ville, dans le but de soutirer quelques piastres de plus pour le trésor municipal.

Il s'agit, paraît-il, de s'attaquer aujourd'hui, à ceux qui, ayant leur emploi à Québec, n'y résident pas. Sans doute, un bon nombre d'entre eux paient déjà une taxe personnelle de deux piastres comme tout bon citoyen de Québec, pour avoir le droit, je ne dis pas de voter, mais de passer dans les rues. J'ai dit qu'un bon nombre d'entre eux paient cette taxe, et ils ne paient pas tous. Bienheureux ceux qui échappent, et je n'en suis pas jaloux, Dieu merci ; mais ce règlement qui existe déjà n'est donc pas praticable, puisqu'on ne peut l'appliquer à tout le monde ? Le nouveau, celui qui est à l'étude, le sera-t-il plus ? ou bien, vait-on se contenter de faire payer qui ont déjà le bonheur d'avoir un compte "ouvert" à la corporation ? J'ai bien peur que les choses se passent ainsi.

On aura le contrôle sur les employés de bureau, de maisons de commerce, mais non pas sur l'ouvrier qui aujourd'hui travaille à la porte de l'hôtel de Ville, et demain à St-Roch et à Saint-Sauveur, et celui-ci, comment l'attribuez-vous ? Une chose certaine, ce n'est pas moi qui dénoncerai le pauvre diable. Peut-être que l'on compte sur un certain nombre d'ouvriers de la ville pour dénoncer ceux qui n'y résident pas ; et je n'en serais pas surpris, car on me dit que c'est même à la demande des ouvriers de Québec qu'on rédige le nouveau règlement qui obligera à l'avenir tout ouvrier de Québec à payer une taxe de quatre piastres, c'est-à-dire deux piastres de plus que celle payée par ses confrères québécois.

Liberté, égalité, fraternité, voilà les coups ! Celui-ci dit à celui-là : tu es libre de travailler pour qui tu veux, mais tu n'es pas libre de résider où tu veux ; si tu le fais, mon frère ! tu paieras deux piastres de plus à la cité, et j'espère même que tu pourras les payer (et cela n'est pas sûr) ; alors, tu ne viendras pas travailler ici, et moi, j'aurai plus d'ouvrage ; car si je demande qu'on te fasse payer deux piastres de plus que moi, ce n'est pas dans l'intérêt de la cité que je le fais, mais dans mon propre intérêt. On me presse pour les logements, on me demande un prix exorbitant ; on me dit, même, qu'il n'y en a pas assez pour les ouvriers, qu'un bon nombre sont insalubres, et toi tu paies meilleur marché ! tu es mieux logé ! tu as de l'air pur et je n'en ai pas ! oh bien, tu paieras deux piastres de plus que moi pour cela.

Si je me suis trompé, monsieur le rédacteur ; ce n'est pas le conseil des Arts et Métiers qui a fait cette demande, alors, au nom de la fraternité, que celui-ci agisse, qu'il exige la taxe de deux piastres, soit, mais pas plus ; justice égale pour tous.

Ce nouveau règlement, de plus, veut imposer une taxe de un pour cent sur le salaire des employés de bureaux, etc., c'est-à-dire une taxe annuelle de six à dix piastres, et même plus. Tiens ! une taxe sur le revenu ! comme en France !... on fait les choses en grand, "par chez nous" !

Pourquoi paierais-je six à douze au lieu de deux piastres ? Parce que, je suppose, les épiceries disent : Vous n'achetez pas chez nous. En êtes-vous bien sûr ? J'en connais un, au moins, qui achète presque tout à vos épiceries. Et vous, ne venez-vous pas vendre chez nous, une ou deux fois par semaine ? J'en connais un Conseil de municipalité qui vous a protégés ; qui n'a pas voulu, de ce fait, vous faire payer une taxe, et cela à la demande d'un bon nombre de ceux-là mêmes que la cité veut taxer aujourd'hui. Quant aux marchands de nouveautés, ils ne peuvent se plaindre, car on vient de vingt milles et au-delà pour acheter à leurs magasins.

Les bouchers ? mais une aussi grand nombre de Québécois que ceux qu'on veut taxer aujourd'hui achètent leur viande des cultivateurs ; pour qui, alors n'imposerait-on pas une taxe sur les revenus de ces bons québécois ? Pourquoi n'imposerait-on pas une taxe sur les revenus des Québécois qui achètent de la maison Eaton, de Toronto, ou ailleurs ?

Sont-ce là toutes les raisons ? On dit aussi, je crois, que nous prenons des positions que d'au-

Un règne néfaste

Nous ne sommes plus les seuls à critiquer les bévues de la présente administration municipale.

L'autre jour, l'Événement, jusqu'à ces derniers temps l'un des organes de la Réforme, faisait ce sévère commentaire à l'occasion d'un lamentable épisode.

DÉFAUT D'ORGANISATION

La mort de Mme Filteau au feu de la rue St-Jean, hier, provoque beaucoup d'indignation dans le public.

Tous ceux qui ont été témoins de l'incendie, s'accordent à dire que Mme Filteau eût été facilement sauvée.

Une bonne échelle eût suffi pour éviter le malheur qui est arrivé.

N'est-ce pas ce premier instrument qu'ils devraient avoir pour aider au feu, la nuit surtout ?

Le service des pompiers souffre évidemment d'un défaut d'organisation que l'on ferait bien de faire disparaître.

Le Soleil ne se gêne pas de son côté. Nous lui empruntons une communication très aidée au sujet des nouveaux projets de taxe. Voir plus loin : "Deux poids et deux mesures".

Un règne néfaste

Nous ne sommes plus les seuls à critiquer les bévues de la présente administration municipale.

L'autre jour, l'Événement, jusqu'à ces derniers temps l'un des organes de la Réforme, faisait ce sévère commentaire à l'occasion d'un lamentable épisode.

DÉFAUT D'ORGANISATION

La mort de Mme Filteau au feu de la rue St-Jean, hier, provoque beaucoup d'indignation dans le public.

Tous ceux qui ont été témoins de l'incendie, s'accordent à dire que Mme Filteau eût été facilement sauvée.

Une bonne échelle eût suffi pour éviter le malheur qui est arrivé.

N'est-ce pas ce premier instrument qu'ils devraient avoir pour aider au feu, la nuit surtout ?

Le service des pompiers souffre évidemment d'un défaut d'organisation que l'on ferait bien de faire disparaître.

Le Soleil ne se gêne pas de son côté. Nous lui empruntons une communication très aidée au sujet des nouveaux projets de taxe. Voir plus loin : "Deux poids et deux mesures".

Un règne néfaste

Nous ne sommes plus les seuls à critiquer les bévues de la présente administration municipale.

L'autre jour, l'Événement, jusqu'à ces derniers temps l'un des organes de la Réforme, faisait ce sévère commentaire à l'occasion d'un lamentable épisode.

DÉFAUT D'ORGANISATION

La mort de Mme Filteau au feu de la rue St-Jean, hier, provoque beaucoup d'indignation dans le public.

Tous ceux qui ont été témoins de l'incendie, s'accordent à dire que Mme Filteau eût été facilement sauvée.

Une bonne échelle eût suffi pour éviter le malheur qui est arrivé.

N'est-ce pas ce premier instrument qu'ils devraient avoir pour aider au feu, la nuit surtout ?

Le service des pompiers souffre évidemment d'un défaut d'organisation que l'on ferait bien de faire disparaître.

Le Soleil ne se gêne pas de son côté. Nous lui empruntons une communication très aidée au sujet des nouveaux projets de taxe. Voir plus loin : "Deux poids et deux mesures".

Deux poids et deux mesures

Pourquoi veut-on remplir le coffre municipal en invoquant de faux prétextes ? Un mot au sujet des derniers projets de notre conseil.

Monsieur le rédacteur,

J'apprends qu'un nouveau projet de règlement est à l'étude à l'Hôtel de Ville, dans le but de soutirer quelques piastres de plus pour le trésor municipal.

Il s'agit, paraît-il, de s'attaquer aujourd'hui, à ceux qui, ayant leur emploi à Québec, n'y résident pas. Sans doute, un bon nombre d'entre eux paient déjà une taxe personnelle de deux piastres comme tout bon citoyen de Québec, pour avoir le droit, je ne dis pas de voter, mais de passer dans les rues. J'ai dit qu'un bon nombre d'entre eux paient cette taxe, et ils ne paient pas tous. Bienheureux ceux qui échappent, et je n'en suis pas jaloux, Dieu merci ; mais ce règlement qui existe déjà n'est donc pas praticable, puisqu'on ne peut l'appliquer à tout le monde ? Le nouveau, celui qui est à l'étude, le sera-t-il plus ? ou bien, vait-on se contenter de faire payer qui ont déjà le bonheur d'avoir un compte "ouvert" à la corporation ? J'ai bien peur que les choses se passent ainsi.

On aura le contrôle sur les employés de bureau, de maisons de commerce, mais non pas sur l'ouvrier qui aujourd'hui travaille à la porte de l'hôtel de Ville, et demain à St-Roch et à Saint-Sauveur, et celui-ci, comment l'attribuez-vous ? Une chose certaine, ce n'est pas moi qui dénoncerai le pauvre diable. Peut-être que l'on compte sur un certain nombre d'ouvriers de la ville pour dénoncer ceux qui n'y résident pas ; et je n'en serais pas surpris, car on me dit que c'est même à la demande des ouvriers de Québec qu'on rédige le nouveau règlement qui obligera à l'avenir tout ouvrier de Québec à payer une taxe de quatre piastres, c'est-à-dire deux piastres de plus que celle payée par ses confrères québécois.

Liberté, égalité, fraternité, voilà les coups ! Celui-ci dit à celui-là : tu es libre de travailler pour qui tu veux, mais tu n'es pas libre de résider où tu veux ; si tu le fais, mon frère ! tu paieras deux piastres de plus à la cité, et j'espère même que tu pourras les payer (et cela n'est pas sûr) ; alors, tu ne viendras pas travailler ici, et moi, j'aurai plus d'ouvrage ; car si je demande qu'on te fasse payer deux piastres de plus que moi, ce n'est pas dans l'intérêt de la cité que je le fais, mais dans mon propre intérêt. On me presse pour les logements, on me demande un prix exorbitant ; on me dit, même, qu'il n'y en a pas assez pour les ouvriers, qu'un bon nombre sont insalubres, et toi tu paies meilleur marché ! tu es mieux logé ! tu as de l'air pur et je n'en ai pas ! oh bien, tu paieras deux piastres de plus que moi pour cela.

Si je me suis trompé, monsieur le rédacteur ; ce n'est pas le conseil des Arts et Métiers qui a fait cette demande, alors, au nom de la fraternité, que celui-ci agisse, qu'il exige la taxe de deux piastres, soit, mais pas plus ; justice égale pour tous.

Ce nouveau règlement, de plus, veut imposer une taxe de un pour cent sur le salaire des employés de bureaux, etc., c'est-à-dire une taxe annuelle de six à dix piastres, et même plus. Tiens ! une taxe sur le revenu ! comme en France !... on fait les choses en grand, "par chez nous" !

Pourquoi paierais-je six à douze au lieu de deux piastres ? Parce que, je suppose, les épiceries disent : Vous n'achetez pas chez nous. En êtes-vous bien sûr ? J'en connais un, au moins, qui achète presque tout à vos épiceries. Et vous, ne venez-vous pas vendre chez nous, une ou deux fois par semaine ? J'en connais un Conseil de municipalité qui vous a protégés ; qui n'a pas voulu, de ce fait, vous faire payer une taxe, et cela à la demande d'un bon nombre de ceux-là mêmes que la cité veut taxer aujourd'hui. Quant aux marchands de nouveautés, ils ne peuvent se plaindre, car on vient de vingt milles et au-delà pour acheter à leurs magasins.

Les bouchers ? mais une aussi grand nombre de Québécois que ceux qu'on veut taxer aujourd'hui achètent leur viande des cultivateurs ; pour qui, alors n'imposerait-on pas une taxe sur les revenus de ces bons québécois ? Pourquoi n'imposerait-on pas une taxe sur les revenus des Québécois qui achètent de la maison Eaton, de Toronto, ou ailleurs ?

Sont-ce là toutes les raisons ? On dit aussi, je crois, que nous prenons des positions que d'au-

Un règne néfaste

Nous ne sommes plus les seuls à critiquer les bévues de la présente administration municipale.

L'autre jour, l'Événement, jusqu'à ces derniers temps l'un des organes de la Réforme, faisait ce sévère commentaire à l'occasion d'un lamentable épisode.

DÉFAUT D'ORGANISATION

La mort de Mme Filteau au feu de la rue St-Jean, hier, provoque beaucoup d'indignation dans le public.

Tous ceux qui ont été témoins de l'incendie, s'accordent à dire que Mme Filteau eût été facilement sauvée.

Une bonne échelle eût suffi pour éviter le malheur qui est arrivé.

N'est-ce pas ce premier instrument qu'ils devraient avoir pour aider au feu, la nuit surtout ?

Le service des pompiers souffre évidemment d'un défaut d'organisation que l'on ferait bien de faire disparaître.

Le Soleil ne se gêne pas de son côté. Nous lui empruntons une communication très aidée au sujet des nouveaux projets de taxe. Voir plus loin : "Deux poids et deux mesures".

Un règne néfaste

Nous ne sommes plus les seuls à critiquer les bévues de la présente administration municipale.

L'autre jour, l'Événement, jusqu'à ces derniers temps l'un des organes de la Réforme, faisait ce sévère commentaire à l'occasion d'un lamentable épisode.

DÉFAUT D'ORGANISATION

La mort de Mme Filteau au feu de la rue St-Jean, hier, provoque beaucoup d'indignation dans le public.

Tous ceux qui ont été témoins de l'incendie, s'accordent à dire que Mme Filteau eût été facilement sauvée.

Une bonne échelle eût suffi pour éviter le malheur qui est arrivé.

N'est-ce pas ce premier instrument qu'ils devraient avoir pour aider au feu, la nuit surtout ?

Le service des pompiers souffre évidemment d'un défaut d'organisation que l'on ferait bien de faire disparaître.

Le Soleil ne se gêne pas de son côté. Nous lui empruntons une communication très aidée au sujet des nouveaux projets de taxe. Voir plus loin : "Deux poids et deux mesures".

Un règne néfaste

Nous ne sommes plus les seuls à critiquer les bévues de la présente administration municipale.

L'autre jour, l'Événement, jusqu'à ces derniers temps l'un des organes de la Réforme, faisait ce sévère commentaire à l'occasion d'un lamentable épisode.

DÉFAUT D'ORGANISATION

La mort de Mme Filteau au feu de la rue St-Jean, hier, provoque beaucoup d'indignation dans le public.

Tous ceux qui ont été témoins de l'incendie, s'accordent à dire que Mme Filteau eût été facilement sauvée.

Une bonne échelle eût suffi pour éviter le malheur qui est arrivé.

N'est-ce pas ce premier instrument qu'ils devraient avoir pour aider au feu, la nuit surtout ?

Le service des pompiers souffre évidemment d'un défaut d'organisation que l'on ferait bien de faire disparaître.

Le Soleil ne se gêne pas de son côté. Nous lui empruntons une communication très aidée au sujet des nouveaux projets de taxe. Voir plus loin : "Deux poids et deux mesures".

Affaires municipales

Enfin l'affaire du mur des Remparts va se régler. Les contribuables pourront en remercier l'échevin Cannon. Il s'agit de l'exécution d'un contrat antérieur à 1906, qui traînait depuis bientôt quatre ans.

Le nouveau quartier de St-Malo, annexé à la ville, a élu son premier échevin par acclamation, M. Joseph Plamondon, qui a pris son siège hier soir au Conseil-de-Ville.

Le bill d'amendements à la charte de la ville, proposé par l'échevin Galipault, a été en grande partie démantibulé hier soir au Conseil-de-Ville. Le projet de réduire le nombre des échevins, l'idée du Dr Jobin d'être le maire pour quatre ans et de donner le droit de vote aux propriétaires qui n'ont pas payé leurs taxes ; la création d'une autorité de police ; tout a été rejeté sur division ou par la presque unanimité des voix.

A minuit, on a dû ajourner à mardi soir.

Ottawa vient d'obtenir 99.81, c'est-à-dire à peu près le pair, pour son emprunt de 1 million à 4 p.c. Il y a un mois, on lui offrait 97, ce qui a été refusé. Les hommes d'affaires d'Ottawa trouvent payant de savoir attendre. Ceux qui sont à la tête de l'administration municipale de Québec préfèrent sacrifier l'argent du public. Chacun son goût.

Entendu sur la rue :  
— Beau temps !  
— Oui, le soleil nous inonde de ses lumières.

Affaires municipales

Enfin l'affaire du mur des Remparts va se régler. Les contribuables pourront en remercier l'échevin Cannon. Il s'agit de l'exécution d'un contrat antérieur à 1906, qui traînait depuis bientôt quatre ans.

Le nouveau quartier de St-Malo, annexé à la ville, a élu son premier échevin par acclamation, M. Joseph Plamondon, qui a pris son siège hier soir au Conseil-de-Ville.

Le bill d'amendements à la charte de la ville, proposé par l'échevin Galipault, a été en grande partie démantibulé hier soir au Conseil-de-Ville. Le projet de réduire le nombre des échevins, l'idée du Dr Jobin d'être le maire pour quatre ans et de donner le droit de vote aux propriétaires qui n'ont pas payé leurs taxes ; la création d'une autorité de police ; tout a été rejeté sur division ou par la presque unanimité des voix.

A minuit, on a dû ajourner à mardi soir.

Ottawa vient d'obtenir 99.81, c'est-à-dire à peu près le pair, pour son emprunt de 1 million à 4 p.c. Il y a un mois, on lui offrait 97, ce qui a été refusé. Les hommes d'affaires d'Ottawa trouvent payant de savoir attendre. Ceux qui sont à la tête de l'administration municipale de Québec préfèrent sacrifier l'argent du public. Chacun son goût.

Entendu sur la rue :  
— Beau temps !  
— Oui, le soleil nous inonde de ses lumières.

Affaires municipales

Enfin l'affaire du mur des Remparts va se régler. Les contribuables pourront en remercier l'échevin Cannon. Il s'agit de l'exécution d'un contrat antérieur à 1906, qui traînait depuis bientôt quatre ans.

Le nouveau quartier de St-Malo, annexé à la ville, a élu son premier échevin par acclamation, M. Joseph Plamondon, qui a pris son siège hier soir au Conseil-de-Ville.

Le bill d'amendements à la charte de la ville, proposé par l'échevin Galipault, a été en grande partie démantibulé hier soir au Conseil-de-Ville. Le projet de réduire le nombre des échevins, l'idée du Dr Jobin d'être le maire pour quatre ans et de donner le droit de vote aux propriétaires qui n'ont pas payé leurs taxes ; la création d'une autorité de police ; tout a été rejeté sur division ou par la presque unanimité des voix.

A minuit, on a dû ajourner à mardi soir.

Ottawa vient d'obtenir 99.81, c'est-à-dire à peu près le pair, pour son emprunt de 1 million à 4 p.c. Il y a un mois, on lui offrait 97, ce qui a été refusé. Les hommes d'affaires d'Ottawa trouvent payant de savoir attendre. Ceux qui sont à la tête de l'administration municipale de Québec préfèrent sacrifier l'argent du public. Chacun son goût.

Entendu sur la rue :  
— Beau temps !  
— Oui, le soleil nous inonde de ses lumières.

Affaires municipales

Enfin l'affaire du mur des Remparts va se régler. Les contribuables pourront en remercier l'échevin Cannon. Il s'agit de l'exécution d'un contrat antérieur à 1906, qui traînait depuis bientôt quatre ans.

Le nouveau quartier de St-Malo, annexé à la ville, a élu son premier échevin par acclamation, M. Joseph Plamondon, qui a pris son siège hier soir au Conseil-de-Ville.

Le bill d'amendements à la charte de la ville, proposé par l'échevin Galipault, a été en grande partie démantibulé hier soir au Conseil-de-Ville. Le projet de réduire le nombre des échevins, l'idée du Dr Jobin d'être le maire pour quatre ans et de donner le droit de vote aux propriétaires qui n'ont pas payé leurs taxes ; la création d'une autorité de police ; tout a été rejeté sur division ou par la presque unanimité des voix.

A minuit, on a dû ajourner à mardi soir.

Ottawa vient d'obtenir 99.81, c'est-à-dire à peu près le pair, pour son emprunt de 1 million à 4 p.c. Il y a un mois, on lui offrait 97, ce qui a été refusé. Les hommes d'affaires d'Ottawa trouvent payant de savoir attendre. Ceux qui sont à la tête de l'administration municipale de Québec préfèrent sacrifier l'argent du public. Chacun son goût.

Entendu sur la rue :  
— Beau temps !  
— Oui, le soleil nous inonde de ses lumières.

REPRODUCTIONS

CANCANS D'AMIRAUX

(Du "Gaulois")

Je me souviens, comme si elle était d'hier, de ma première rencontre avec Sainlis. C'était aux plus mauvais jours de la commune, Sainlis, alors tout jeune enseigne de vaisseau, commandait aux avant-postes versillais, une compagnie de fusiliers marins. Comme de vieille France, dans cet être charmant, gai, original, brave à la folie ! et combien j'étais honteux, car il était devenu mon ami, en coup de foudre — de traîner, sur les bancs de l'assemblée nationale, les heures qu'il passait, lui, à la tranchée !

Non jamais l'absurdité de ce vieux blasphème : "Cedant arma togæ" ne m'était apparue plus flagrante. Sans les soldats de Mac-Mahon, sans les matelots de Pothuau, qu'edt, en effet, pesé, dans la balance de Raoul Rigault, la "lévite" de M. Thiers ? tout juste ce que pèsera, dans celle de Pataud, tel autre pet-en-l'air, quand MM. Picard auront demain, et sur terre et sur mer, parachévé leur besogne.

Depuis la défaite de la Commune, mes relations avec Sainlis s'étaient, fatalement, fort relâchées. A peine l'avais-je entrevu, de longs intervalles, lorsque se rendant à Cherbourg à Rochefort, ou de Brest à Toulon, il traversait Paris. Il n'en pouvait, d'ailleurs, guère aller autrement, avec un homme qui, comme disait l'amiral H..., "n'arrêtait pas de faire le tour du monde".

Le pauvre Sainlis n'avait, hélas ! que de trop bonnes raisons de mener une vie de juif-errant. Sa femme était morte ; ses très minces finances avaient sombré, avec l'étude de son notaire. Ruiné, seul au monde, il s'était, dès lors, employé de son mieux, partout où l'on pouvait se faire tuer. Sainlis revenait, je crois, du Tonkin, quand le hasard me le fit rencontrer, au mois de septembre dernier, sur une de ces mouches qui, dix fois par jour, vont de Toulon à Tamaris et de Tamaris à Toulon.

— Commandant ? Amiral ? questionnai-je en lui tendant gaiement la main. Mais tout de suite ma gaieté se figea. — Ni commandant, ni amiral, mon cher, un détroqué, tout simplement. — Un détroqué ? — Oui, ni plus ni moins qu'un Capucin laïcisé. Tenez, je rentre dans ma capucinière, là-bas, de l'autre côté de la rade. Venez-y dîner avec moi. Je vous conterai l'histoire, peu gaie, de ma laïcisation. Et puis, nous nous consolerons ensemble, comme au bon vieux temps, de nos batailles, perdus.

Il essayait de sourire. Mais combien son sourire était triste ! Rien du passé ne survivait chez mon ami. Son front, ses joues s'étaient cruellement ridés. Son regard, jadis si lumineux, si ferme, vaguait, avec quelque chose d'hésitant, d'exilé, si je puis dire. Ah ! qui poignait était le spectacle de ce soldat qui, pendant trente ans, avait affronté toutes les tempêtes du globe, qui, depuis trente ans, s'était jeté à la gueule de tous les canons, et, maintenant, gisait là, comme une épave !

— Mais, enfin, hasardai-je, quand notre petit bateau fut en marche, pourquoi avoir abandonné votre carrière, à l'heure où vous touchiez à ces étoiles, jadis, si passionnément désirées ? — Pourquoi, fit-il, en me montrant les cuirassés entre lesquels nous cheminions... Eh bien, parce qu'à bord de nos navires on ne croit plus guère ni aux phares ni aux étoiles ! Je m'en vais parce qu'il n'y a plus de déchéance ou contradiction à rencontrer dans le glorieux métier que j'ai tant aimé... je m'en vais parce que celui qui, jadis, après Dieu, était maître à son bord, se trouve, aujourd'hui, à la merci d'un soufflet franco-maçonn, ou de tel chauffeur qui aura son cousin député ou ministre... Insensé qui, désormais, acceptera un commandement, à l'ennemi, car il y risque son honneur.

Sainlis se tut. Puis, comme honteux, il ajouta à voix basse : — Je m'en vais parce que je n'ai plus la foi. Jadis, lorsqu'on nous d'une existence sans repos, sans plaisirs, d'une existence cruelle, terrible même, comme la nôtre à certaines heures, le cœur semblait défaillir, un claquement du drapeau le ragailardissait. Qu'ont-ils fait de ce drapeau ? Qu'ont-ils fait des croyances qu'il arbitrait, de ces croyances qui, pour nous, illuminaient le noir de la vie et de la mort ?

— Et puis, cessez aux prises avec les plus écrasantes responsabilités, il nous faut une aveugle confiance dans l'expérience, la droiture, la désintéressement, la justice de celui dont nous relevons. Or, pouvons-nous l'avoir, cette confiance, dans tel pilier d'estaminet qu'un factieux politicien s'amusera à nous donner pour ministre ?

— La discipline n'est plus possible désormais à bord de nos navires sabotés par la politique, elle n'est plus possible parmi les équipages qui ont vu leur grand chef saluer à Brest le drapeau

rouge et écouter l'Internationale chapeau bas....

.....Misères, privations, souffrances, le marin comme le soldat supporte tout, résiste à tout, jusqu'à ce qu'il soit touché par ce mot terrible : "A quoi bon ?" ".....Oui, à quoi bon, aujourd'hui, souffrir, lutter, mourir ?.. Tout cela n'est plus qu'une sublime duperie. J'ai l'honneur douloureux... mon ami."

Nous arrivions à Tamaris. Sainlis me prit par le bras et m'entraîna vers un petit promontoire qui dominait la baie. Il s'y était réfugié dans une mesure, depuis qu'il avait demandé sa retraite. N'est-ce pas un instinct, chez tous les êtres de race, que de se cacher pour souffrir ?

Qui fut allé chercher Sainlis dans la pauvre petite maison qu'ombrageaient, comme une tombe, quelques chétifs pins d'Allep ? — Ruines partout, dit-il, en ouvrant la porte... Ruines où je me suis réfugié près de l'âme de ma race... ajouta-t-il, en me montrant dans un coin de la pièce, une brassée de parchemins.

Un bahut, transformé en vaisseau, quelques fauteuils, un canapé de paille traînaient le long des murs. A droite de la cheminée, le portrait d'un capitaine de vaisseau faisait pendant à celui d'un contre-amiral qui occupait le panneau de gauche : — Mon père... Mon grand-père... "Frutti di mare"... Marins, comme moi, comme nous tous, fit Sainlis... Et voilà le portrait de ma pauvre mère, ajouta-t-il, en me tendant une miniature bien vieille, bien passée....

— Mieux vaut un trou qu'une tache", me répétait, sans cesse, la digne femme. — En fait d'héritage, elle ne m'a guère laissé autre chose que cette devise. Mais cette devise, acheva Sainlis, a été la force de ma vie."

Pendant que nous devisions ainsi, la mer s'était éteinte : le ciel s'était allumé, des troupes d'étoiles tremblotaient au-dessus de nos têtes. Il me fallait regagner Toulon. Sainlis voulut m'y reconduire, et pria deux pêcheurs, ses voisins, d'armer leur canot. Les feux verts, les feux rouges, les feux blancs, clignotaient un peu partout, sur la rade, tandis que les reverberes du quai de Cronstadt et les fenêtres encore éclairées des hautes maisons de Toulon scintillaient au loin. Et notre canot, enlevé par quatre avirons vigoureux, rasait les grands cuirassés endormis sur leurs ancres.

"Au large !" ... fit tout à coup une voix partie du "Saint-Louis". Sainlis qui, depuis Tamaris, n'avait pas ouvert la bouche, sur-sauta. — "Au large... Au large"... fit-il : ils ont raison... Nage... Nage..." répétait-il fiévreusement aux clameurs, comme pour suivre ses souvenirs, tandis que nous frôlions, l'un après l'autre, le "Formidable", le "Du-Chay-la", le "Gaulois", le "Château-Renaud"... "Nage... Nage..."

Quand nous abordâmes le quai, mon malheureux ami, à la lueur des déverberes, me sembla plus défait, plus douloureux encore que tout à l'heure.... Mais, soudain, il se redressa et, tendant les mains vers les cuirassés, là-bas : — Non, non — dit-il — Dieu ne peut pas permettre que l'on sabote ainsi la France. Il fera au vieux matelot la grâce de remonter sur sa passerelle et d'y tomber, pour l'honneur du pavillon.

Voilà ce qu'on appelait, l'autre jour, "des cancons d'amiraux". Marquis Costa, de l'Académie française.

Opinion des journaux Le Temps d'Ottawa a consacré le joli article que voici au début de notre éloquent ami M. Turcotte. "La tâche de répondre, en français, au discours du trône, était dévolue cette année, à M. Joseph Turcotte, le nouveau député du comté de Québec. A sa louange, il faut qu'il s'en est acquitté avec honneur. Dans un discours bref, mais substantiel, il a mis en relief les bienfaits de la politique libérale. Il fait plaisir de saluer dans la personne de M. Turcotte, un Canadien-français qui saura, s'il faut en juger par la largeur de vues avec laquelle il parle de la politique canadienne et par son habileté à manier la langue française, marcher sur les brisées de tant d'autres dont la renommée n'est plus à faire.

Que la députation française de la province de Québec, suive l'exemple de M. Turcotte, et sache montrer aux nouveaux députés des autres provinces qu'elles s'y entendent aux questions politiques et qu'elles savent parler cette belle langue française".

Du Canada : "M. J. P. Turcotte, député de Québec Comté, seconda l'adresse. Il prononça en français un éloquent discours où il définissait excellemment la portée des fêtes du tricentenaire. MM. Todd et Turcotte furent chaleureusement félicités par Sir Wilfrid Laurier et l'hon. M. Borden, sur leurs excellents discours."

Le nom de Laurier en Afrique

Le "Natal Mercury" vient de publier sur le Premier Ministre du Canada un article que notre clientèle lira avec plaisir. Il prouve que la réputation de sir Wilfrid Laurier a non seulement traversé l'Atlantique, mais qu'elle a aussi atteint les contrées de l'autre côté de l'Océan Pacifique. C'est à l'occasion du triomphe remporté par sir Wilfrid Laurier, le 26 octobre dernier, que le "Natal Mercury" fait de notre grand compatriote l'éloge qui suit :

"Il était à Londres le doyen des ministres coloniaux ; et, durant son séjour, il a su tenir très haut la dignité que lui conférait son importante position. Il a fait preuve, envers la mère-patrie, du plus profond respect, quoique les idées du gouvernement britannique fussent souvent en contradiction absolue, au sujet de l'impérialisme, avec les siennes propres et contrariaient les projets qu'il avait à cœur de faire réussir. Il ne se mêla pas, à l'instar de quelques-uns de ses collègues, de la politique britannique. Il a pu se faire que nombre de ces ministres coloniaux se soient occupés des disputes intérieures, et aient mis devant les ministres impériaux leurs plaintes et leurs vœux, et en aient profité, pour donner en passant, une leçon au public anglais sur les devoirs dont il doit s'acquitter. Sir Wilfrid Laurier ne s'est pas laissé aller à ces écarts. Pourtant, il est en réalité l'organisateur et le promoteur de ce système de préférence, que ses collègues des autres colonies ont réclamées si violemment et avec plus d'énergie que de discrétion. Nous devons admettre que sir Wilfrid, en accordant la préférence aux produits anglais sur les marchés canadiens — exemple suivi plus tard par les autres colonies et qui a servi de base aux réformes fiscales préconisées par M. Champlain — a donné la meilleure preuve de son sincère attachement à l'Empire et de son désir de le voir toujours plus uni et plus puissant. Jamais il ne s'est plaint de l'hésitation de l'Angleterre à accorder le privilège réciproque. Il n'a jamais nié à la mère-patrie ce droit, qu'il réclame aussi pour le Canada, de réglementer ses intérêts commerciaux, comme elle entend le faire, au meilleur de ses intérêts. "Chaque nation qui compose l'Empire britannique", a-t-il dit, doit avoir le droit de déterminer par elle-même ce qui lui convient le mieux."

"Pour nous, cette théorie de sir Wilfrid Laurier semble être la véritable solution et du véritable et sage impérialisme, et du juste et raisonnable Libéralisme."

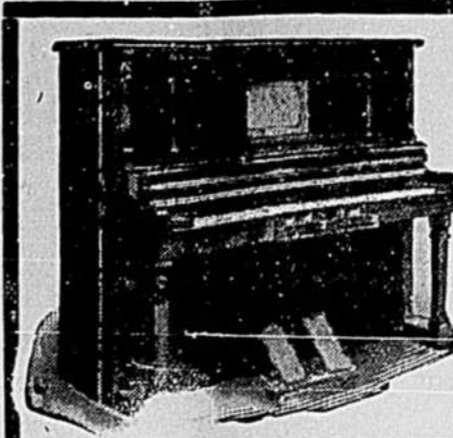
Le "Natal Mercury" termine son article en disant : "Ce serait un bonheur pour l'Afrique du Sud si une confédération de toutes les colonies britanniques était établie sous la direction d'un chef aussi distingué que le Premier Ministre canadien, français du Dominion, que ce chef du Sud-Africain confédéré soit d'origine hollandaise ou anglaise. L'expérience du Canada prouve que la loyauté à la Couronne britannique peut se trouver, en ce Sud-Africain, chez les citoyens d'origine hollandaise, aussi complète et aussi franche que chez ceux d'origine britannique."

Coups de canon (Du Courrier des Etats-Unis.) Les colons allemands n'avaient pas fait parler d'eux depuis quelque temps, mais voici qu'ils reparessent sur la scène politique. Un incident d'une certaine gravité a surgi entre la république de Libéria et l'Allemagne. Une petite canonnière libérienne a surpris un paquebot allemand trafiquant dans un port non ouvert au commerce étranger ; elle lui a tiré des coups de canon.

On suppose que le paquebot débarquait des marchandises de contrebande, très probablement de cet horrible alcool de Hambourg avec lequel les trafiquants allemands empoisonnent les nègres de la côte d'Afrique et peut-être aussi des armes prohibées. Le paquebot allemand aurait donc violé les conventions internationales relatives à la vente de l'alcool et des armes. Quoiqu'il en soit, les colons allemands sont furieux, et un navire de guerre a reçu l'ordre de se rendre dans les eaux libériennes, sans doute pour terroriser le gouvernement de la petite république.

On sait que la Libéria est située sur la côte ouest d'Afrique, entre la colonie anglaise de Sierra-Leone et la colonie française de la Côte-d'Ivoire. C'est à proprement parler une colonie américaine, car elle fut fondée, en 1822, par des nègres venus des Etats du Sud. Aussi la considère-t-on généralement comme placée sous le protectorat du gouvernement de Washington ; mais c'est la république libérienne a conclu des traités avec la plupart des puissances européennes, qui ont ainsi reconnu son indépendance.

Il faut dire que le développement économique de la Libéria n'a pas répondu aux espérances de ceux qui avaient rêvé d'y fonder un empire africain de civilisation anglo-saxonne, avec l'aide des nègres affranchis du Sud. Monrovia, la capitale de la petite république, ne compte



Pianos GRANDE REDUCTION

Tout le Mois de Janvier 100 magnifiques Pianos et Harmoniums à grande réduction, d'ici au mois de Janvier. Si vous projetez l'achat d'un piano, adressez-vous directement à la maison Lavigueur & Hutchison ; vous aurez l'avantage d'acheter à meilleur marché qu'ailleurs, un instrument de choix, que vous pourrez choisir sur l'assortiment le plus considérable de Québec. Vu le commerce considérable de gros et de détail, que nous faisons dans tout le Dominion, nous sommes en état de vous donner plus d'avantages que toute autre maison. Demandez la liste de nos Pianos et Harmoniums d'occasion. Nos prix et nos termes de paiements vous étonneront.

LAVIGUEUR & HUTCHISON, 81, 83 ET 85 RUE ST-JEAN

guère que 5,000 habitants ; les autres centres de population, tous établis à proximité de la côte, sont de moindre importance encore. L'autorité de la république n'est reconnue que par une faible portion des tribus sauvages de l'intérieur. Quant au commerce, il est beaucoup moins considérable que celui des deux colonies limitrophes, le Sierra-Leone anglais et la Côte-d'Ivoire française. Mais le pays est riche ; il ne lui manque que des capitaux pour exploiter ses produits naturels, l'huile de palme, le café, le caoutchouc, l'ivoire, etc.

On a attribué plusieurs fois aux Allemands l'intention de s'emparer de la Libéria. Ils ont, comme on sait, un peu plus à l'est, deux colonies, le Togoland, entre la Côte d'Or anglaise et le Dahomey français, et le Cameroun, entre la Nigérie anglaise et le Gabon français. La possession éventuelle de la Libéria leur permettrait de pénétrer dans une partie de l'hinterland africain dont l'accès leur est actuellement fermé. Nous voulons parler de la haute vallée du Niger que des conventions anglo-françaises ont fait passer tout entière sous la domination de la France, mais à laquelle on peut accéder par l'intérieur de la Libéria.

C'est dire que si les Allemands réussissaient à prendre pied à Monrovia, le gouvernement français aurait lieu de se préoccuper de ce voisinage déplaisant. Il est payé pour savoir que les colons allemands sont les plus désagréables voisins qu'une colonie européenne puisse avoir en Afrique. Que de chicanes les Allemands du Cameroun n'ont-ils pas cherchées aux Français du Gabon-Congo ? Tout récemment encore, il a fallu négocier pour mettre une limite à leurs empiétements. On peut prévoir que des faits analogues se produiraient sur la frontière de la Libéria, si ce pays devenait allemand.

Maintenant, la question se pose de savoir ce que feraient les Etats-Unis en face d'une agression allemande contre la Libéria. A plusieurs reprises, depuis une trentaine d'années, le gouvernement de Washington est intervenu à Londres et à Paris pour aplanir des différends relatifs aux frontières du Sierra-Leone et de la Côte-d'Ivoire. Il n'est plus loin si les Allemands employaient la force contre la petite république ? On n'a pas encore de renseignements sur ce point, mais si l'incident que signalent les dépêches s'aggrave, l'attitude du cabinet de Washington ne tardera pas à se dessiner.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL Québec, 19 janvier 1909. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées à l'honorable L.-A. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail, seront reçues à l'HOTEL du GOUVERNEMENT, Québec, Le 5 FEVRIER prochain (1909), pour le parachèvement des édifices de la nouvelle prison commune du district de Montréal. Jusqu'à cette date, les plans et devis des travaux à exécuter seront visibles à Québec, à l'Hôtel du Gouvernement, et à Montréal aux bureaux des architectes MM. Marchand & Brassard, 164, rue Saint-Jacques, tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de soixante mille piastres (\$60,000.00) sur une banque régulièrement constituée et acceptée par cette même banque. Ce chèque, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics et du Travail, sera confisqué au profit du gouvernement dans le cas où le soumissionnaire refuserait de remplir les engagements que comporte sa soumission. Les autres chèques seront remis à qui de droit au plus tard le 15 février prochain. Le gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, ALPHONSE GAGNON, Secrétaire du département des Travaux publics et du Travail, P. Q.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque de soixante mille piastres (\$60,000.00) sur une banque régulièrement constituée et acceptée par cette même banque. Ce chèque, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics et du Travail, sera confisqué au profit du gouvernement dans le cas où le soumissionnaire refuserait de remplir les engagements que comporte sa soumission. Les autres chèques seront remis à qui de droit au plus tard le 15 février prochain. Le gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, ALPHONSE GAGNON, Secrétaire du département des Travaux publics et du Travail, P. Q.

DEMANDE D'ÉLÈVES Madame James Buckley (hautement recommandée) donnera, à domicile, des leçons de chant et d'anglais. Adresse, 38 rue Ste-Angèle.

Dr J. Eudore Parent Ex-élève des Hôpitaux de Paris Ex-interne de la Charité de Lyon

Tabac Champlain A fumer et chiquer

Contrat de la malle DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, Vendredi, 26 février 1909

pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat projeté pour un terme de quatre années, six fois par semaine, aller et revenir, entre la Baie St-Paul et Murray-Bay, à commencer le 1er avril prochain. L'on pourra consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté et l'on pourra se procurer des formulaires de soumission aux bureaux de poste de Baie St-Paul, Murray-Bay et aux bureaux intermédiaires et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec. G. C. ANDERSON, Surintendant. Ministère des Postes, Division des contrats de la malle. Ottawa, 11 janvier 1909.

CARTES D'AFFAIRES Joseph Turcotte, M.P., L.L.B. Oscar Delisle, L.L.B.

Turcotte & Delisle AVOCATS Edifice de la Banque Nationale 234, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Téléphone 2311

Dr. L. J. Montreuil Ex-Élève des Hôpitaux de Paris et Berlin. Spécialité : Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Orelles. No. 91 RUE ST-JEAN Heures de consultations : A.M. 10 à 12 heures P.M. 1 à 4, et 7 à 8 heures. Tél. 1539.

Dr Massue Fortier CHIRURGIEN-DENTISTE 40, rue Ste-Anne, (Hencky Hoisy) Téléphone Bell, 609 Ste-Marie, Beauce, tous les lundis. Téléphone Beauce.

Lavigueur & Hutchison Importateurs de Pianos, Orgues, Instruments de Musique de toutes espèces. Éditeurs de Musique. Seuls représentants des célèbres Pianos Heintzman & Co. 81-83 et 85, rue St-Jean, Succursale : 54 rue St-Joseph. QUÉBEC.

PETER FRENCH AVOCAT 139, rue St-Pierre, - Québec. Victoria Chambers. Tél. 727

Demande d'élèves Madame James Buckley (hautement recommandée) donnera, à domicile, des leçons de chant et d'anglais. Adresse, 38 rue Ste-Angèle.

Dr J. Eudore Parent Ex-élève des Hôpitaux de Paris Ex-interne de la Charité de Lyon

Tabac Rose Quesnel A fumer, doux et naturel.

Etes-vous un buveur d'eau ? Claire Fontaine Voilà une eau de cette espèce. Beaucoup de personnes la reconnaissent comme la meilleure. De fait elle est deux fois plus agissante que nombre des grandes eaux en renom dans le monde, et elle coûte meilleur marché; deux excellentes raisons pour lui donner la préférence. Deux fois plus agissante. Bien gros mot, direz-vous ! Eh bien, nous nous en rapportons à votre jugement. Essayez-la et voyez. Soyez juge et jury tout à la fois; nous ne demandons que justice et ne craignons pas le verdict. Cette eau est tirée de notre propre puits artésien, juste sur notre propriété; elle vient d'une profondeur de 271 pieds en plein roc.

M. Timmons & Son, QUEBEC P.Q. Seuls Propriétaires

PROTEAU & CARIGNAN BRASSEURS :: Bière et Porter :: DE PREMIERE QUALITE 263-271, rue Saint-Paul, QUÉBEC TELEP NE 853.

G. POITRAS RELIEUR Fabricant de livres blancs et de livres à feuilles mobiles 8, rue Collins, Haute-Ville, Québec TELEPHONE 1735

EUGENE FALARDEAU COUVREUR 308, rue de la Reine, ST-ROCH, - - QUÉBEC. COUVERTURES EN CUIVRE, FER-BLANC, TOLE GALVANISÉE, TOLE NOIRE, ARDOISE, GRAVIER, BARDEAUX, DALLES ET DALOTS. Corniches en Tôle, - UNE SPECIALITE TELEPHONE 2344.

Charles Vezina Entrepreneur Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur Posage d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Four-niture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorées. PRIX TRES MODERES 117-119 DU PONT, QUÉBEC, ATELIER, 124 DU ROI

JEAN DROLET BOUCHER DE LARD ET DE BŒUF... No. 41, Marche Champlain QUÉBEC. Lard frais et salé, Bœuf frais et salé, Jambon, Saucisson, Graisse, Beurres, Œufs, Viandes hachées, etc. Ouvrage d'Actualité LA PRISE DE QUÉBEC TRADUIT DES ŒUVRES DE FRANCIS PARKMAN - PAR - ULRIC BARTHE Un beau volume, avec illustrations de prix En librairie : Broché \$,

**E ROUMILHAC**  
— 48 ET 50 —  
Cote du Palais . . . . . Québec  
TELEPHONE 1146

Vins de Bordeaux  
et de Bourgogne Authentiques  
Malaga et Madère  
Muscat de Frontignon,  
Malaga au Quinquina  
Conserves alimentaires  
Cafés Bigarreaux au Marasquin  
Etc.. Etc., Etc.

**Archer & Co.**  
MARCHAND DE  
BOIS et CHARBON  
138-140, rue St-André  
Téléphone 646

**TAPISSERIES**  
Et décorations murales de tout genre - - -

Le public est invité à venir voir la variété extraordinaire de notre assortiment qui n'est surpassé par personne . . . . .

**Marier & Tremblay**  
PEINTRES-DECORATEURS ET DOREURS  
Coin des rues Desfossés et du Pont, QUEBEC



Téléphone No. 32  
**BOSWELL & BROTHER LTD**  
Bière et Porter  
90-118, RUE SAINT-VALLIER, :: QUEBEC

Garanti par le Gouvernement Canadien  
**FABRIQUE PAR E. W. PARKER**  
DISTILLATEUR - - - MONTREAL  
Parker's  
**STANDARD**  
**Whisky Blanc**  
LE PLUS PUR ET LE MOINS COLORE DES SPIRITUEUX. .  
**GILLESPIES & CO.,** Seuls agents  
12, rue St-Sacrement, Montréal.  
Il a passé deux ans en entrepot

**GURNEY, MASSEY & Cie Ltee**  
MANUFACTURIERS  
de  
Fournaises et Poeles  
387, RUE ST-PAUL  
Montréal

**Quebec Railway Light and Power Co.**  
Horaire Automne et Hiver 1908-09  
LE 28 SEPTEMBRE 1908, les trains circuleront comme suit :  
Entre Québec et les Chutes Montmorency.  
LA SEMAINE  
Départ de Québec pour les Chutes Montmorency à 6.30 A.M. et toutes les heures de 6.00 A.M. à 12.00 A.M. Toutes les 30 minutes de 1.00 P.M. à 7.00 P.M. Toutes les heures de 8.00 P.M. à 11.00 P.M. et trains additionnels à 7.30 et 9.45, A.M. 1.45, 4.15 et 6.15 P.M.  
Départ des Chutes Montmorency pour Québec, toutes les heures de 6.30 A.M. à 12.30 P.M. A toutes les 30 minutes de 1.30 P.M. à 7.30 P.M. A toutes les heures de 8.30 P.M. à 11.30 P.M. et trains additionnels à 6.00, 6.11, 6.41, 8.11, 10.35 A.M., 12.20 et 4.50 P.M.  
LE DIMANCHE  
Départ de Québec pour les Chutes Montmorency 7.00, 7.45, 10.00 A.M. Toutes les 30 minutes de 1.00 P.M. à 7.00 P.M. Toutes les heures de 8.00 P.M. à 11.00 P.M. et trains additionnels de 1.45, 4.45 et 7.30 P.M.  
Départ des Chutes Montmorency pour Québec, 6.41, 11.11, 11.41, A.M. 12.41 P.M., et toutes les 30 minutes, de 1.30 P.M. à 7.30 P.M. Toutes les heures de 8.30 P.M. à 11.30 P.M. et trains additionnels de 2.24, 4.56 et 10.09 P.M.  
Entre Québec et Ste-Anne de Beauré  
LA SEMAINE  
Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauré, 7.40, 9.45, A.M., 1.45, 4.15, 6.15 et 6.15 P.M.  
Départ de Ste-Anne de Beauré pour Québec 6.30, 6.00; 7.30, 8.45, 11.45 A.M., et 4.15 P.M.  
LE DIMANCHE  
Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauré 7.00, 7.45, 10.00 A.M., 1.45, 4.45, 6.15 et 7.30 P.M.  
Départ de Ste-Anne de Beauré pour Québec, 6.00, 10.30, 11.00 A.M., 12.00, (midi) 1.45, 4.15 et 7.30 P.M.  
Entre Québec et St-Joachim  
JOURS DE SEMAINE  
Départ de Québec pour St-Joachim 9.45, A.M. 1.45 et 5.15 P.M.  
Départ de St-Joachim pour Québec, 7.15, 11.30 A.M. et 4.00 P.M.  
LE DIMANCHE  
Départ de Québec pour St-Joachim 1.45 P.M., 7.00, 7.45, 10.00 A.M., 1.45, 4.45, 6.15 et 7.30 P.M.  
NOTE—Un avar électrique fait racorder à la jonction Massey avec tous les trains, pour les passagers allant ou revenant du Masseterium Massey, Asie, etc. Soit aller et retour.  
Espère pour petite pagette, boites, viandes, etc. sur tous les trains. Prix 8c et plus, autres le poids.  
Pour information, s'adresser au Surintendant, A. EVERELL, Edw. A. EVAM, Surintendant. Edw. Général Gendry

**LA REGION DU LAC ST JEAN CANADA**  
20,000,000  
acres d'excellentes terres à blé à 20° L'ACRE  
UN PAYS ABONDANT EN BON BOIS ET EN EXCELLENTE EAU A 190 MILLES  
Seulement d'un des plus beaux ports de mer de l'Amérique  
UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES  
REMPI DE POUVOIRS D'EAU  
BEAU CLIMAT ET COMMUNICATIONS FACILES  
POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER RENÉ DUPONT, AGENT DE COLONISATION  
CHAMBER OF COMMERCE OF QUEBEC ET THE LAC ST JEAN, RUE ST-ANDRE, QUEBEC, CANADA



Phone: 934  
**MAISONS A VENDRE**  
Si vous voulez vendre rapidement votre maison, ou en acheter une, adressez-vous à moi.  
- ARGENT A PRETER -  
Vous n'avez qu'à m'apporter des sûretés de première classe sur propriétés immobilières et, je vous prêterai l'argent dont vous avez besoin.  
Si vous avez de l'argent à prêter, je suis en position de le placer avantageusement pour vous.  
**ALEX. HARDY,**  
COURTIER D'IMMEUBLES ET ADMINISTRATEUR DE SUCCESSIONS  
Edifice Banque d'Hochelega, Rue St-Pierre, QUEBEC.

**CHAMPLAIN**  
TABAC à  
**FUMER ET CHIQUER**  
**CONSERVEZ LES COUPONS**  
**ROCK CITY TABACCO LTD QUEBEC**

Feuilleton littéraire de la VIGIE  
**JOURNAL**  
— DU —  
**Marquis de Montcalm**  
Durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759  
No. 24

M. le marquis de Vaudreuil a eu des représentations fondées des Abénaquis de Saint-François et de Bécancour, que les missionnaires jésuites, par des principes de religion outrés et déplacés, voulaient leur faire abandonner leurs villages pour les transporter du côté de la Belle-Rivière, sous prétexte de les éloigner des Blancs et du commerce de l'eau-de-vie, et les Jésuites voulaient refuser les sacrements à ceux qui s'opposaient à cette transmigration. M. le général a désapprouvé la conduite des Jésuites comme très contraire aux intérêts de la colonie.

M. le marquis de Vaudreuil est parti de Québec le 26 pour retourner à Montréal; il est tombé malade le 28 au soir aux Trois-Rivières de plénitude et fausse pleurésie. Sur la nouvelle qui en est arrivée le 29 au soir à Québec, M. l'évêque l'a recommandé le 30 au matin aux prières, a fait exposer le saint sacrement et y a fait faire une procession pour le rétablissement de sa santé. Les gens peu instruits ont été fort inquiets et fort embarrassés de ce que deviendrait le gouvernement de la colonie, dans le cas de la perte de M. le marquis de Vaudreuil.

L'on sera très embarrassé la campagne prochaine, si les secours de France ne viennent de bonne heure, par le défaut des vivres. Malgré toute l'activité de M. le surintendant, la matière manquera de bonne heure, et ce sera d'autant plus embarrassant que les ennemis nous préviendront de bonne heure en campagne.

On a appris, par des lettres du 21 janvier, le détail

de l'action suivante passée le même jour à trois lieues de Carillon.

Les Anglois, ayant quatre compagnies de volontaires, gens d'élite dans les forts George et Lydius, pour faire des patrouilles et détachements, le capitaine Robert Rogers avait été à la guerre avec un détachement de soixante-dix hommes de troupes d'élite, six officiers et dix sergents. M. de Lusignan avait envoyé le 21 au matin M. de Rouilly, officier de la colonie faisant fonction d'officier-major à Carillon, avec un détachement d'un sergent et quinze hommes au fort Saint-Frédéric, pour chercher avec des traînes quelques besoins. Le détachement anglois embusqué près de la Presqu'île déboucha, prit trois traînes qui étoient avancées et fit sept soldats prisonniers. Il ne put point couper le reste du détachement qui se replia sur Carillon, où la nouvelle étant portée promptement, M. de Lusignan qui commandait dans le fort, fit partir précipitamment cent hommes des troupes de terre et de la colonie et quelques Canadiens volontaires, entre autres cinq commis avec tous Messieurs les cadets de la colonie, aux ordres de M. de Basserode, capitaine au régiment de Languedoc, et de M. d'Astrel, au même régiment. M. de la Grandville, capitaine en second au régiment de la Reine, demanda à y marcher. M. de Langlade, enseigne des troupes de la colonie, marcha aussi avec un parti d'Outaouais qu'il commandait. La précipitation avec laquelle ce détachement partit ne lui permit pas de prendre assez de poudre et de vivres. Sur les trois heures de l'après-midi, notre détachement aperçut celui des Anglois. La première décharge de nos troupes fit peu d'effet, les armes étant mouillées; on fondit sur l'avant-garde la baïonnette au bout du fusil; l'arrière-garde gagna une hauteur qui dominoit celle où étoient nos gens, d'où il se fit un feu considérable qui dura jusqu'à l'entrée de la nuit. Les ennemis en profitèrent pour se retirer fort en désordre et emmener leurs blessés, et après avoir laissé sur le champ de bataille quarante hommes dont trois officiers. Nous leur avons fait huit prisonniers et repris quatre des sept faits le matin, qui se sauvèrent à nous dès le commencement de l'affaire; les trois autres furent tués par les Anglois. Outre cette perte nous avons eu huit hommes de tués, savoir :

La Reine . . . . . 2  
Royal-Roussillon . . . . . 1

Languedoc . . . . . 2  
Troupes de la colonie . . . . . 1  
Savages . . . . . 1

Et le sieur Sanguinet, commis au magasin, mort de ses blessures; et de blessés :

M. de Basserode,  
M.M. de Mauran et de Clapier, aîné, cadets à l'aiguillette, et 18 soldats ou sauvages, savoir :

La Reine . . . . . 4  
Royal-Roussillon . . . . . 1  
Languedoc . . . . . 5  
Troupes de la colonie . . . . . 5  
Savages . . . . . 2  
Canadiens . . . . . 1

Les ennemis qui se retirèrent avec précipitation, abandonnèrent leurs vivres, armes et raquettes. M. de Lusignan envoya sur le soir M. Leborgne, officier de la colonie, avec un renfort de vingt-cinq hommes conduisant des vivres, de la poudre, un chirurgien et un aumônier; mais ce secours n'arriva qu'après l'action.

Du 1er février 1757.

On a appris par des nouvelles de M. Des Ligneris, commandant au fort Duquesne qu'un parti de treize Anglois, y compris quelques sauvages de la nation des Chiens, avoient levé trois chevelures aux Chaouénon. M. Des Ligneris ayant fait sortir M. de Rocheblave avec un petit détachement, on a repris deux des chevelures et fait six prisonniers aux Anglois. S'il en faut croire le rapport, l'objet des Anglois n'est point du côté de la Belle-Rivière. Ils n'ont que deux cents hommes au fort de Cumberland, et il ne paroît pas qu'ils fassent des grands approvisionnements dans cette partie.

Du 3 février 1757.

M. de Lorimier, fils, a été envoyé aux Onéyouys avec huit sauvages de la Présentation pour pressentir les dispositions des Palatins, au cas qu'on vult porter la guerre de ce côté; ce qui peut être utile dans l'occasion.

Du 5 février 1757.

On a vu la caisse du Roi déposée chez M. Varin; il sera bien heureux pour le service de Sa Majesté en Canada qu'elle ne le soit que de ce qui a été réellement volé.

Du 8.

Le vol fait à la caisse du Roi, le 5, a été constaté à cinquante-cinq mille livres.

Du 9.

Par une lettre de M. Péan, des Trois-Rivières, en date du 8, tout est tranquille à Gaspé, dont on a eu des nouvelles; et un petit bâtiment allant à Louisbourg, appartenant à un nommé Pacaud, s'est perdu corps et biens dans le fleuve auprès du Mont-Louis. Par une lettre du 5 janvier écrite par M. Pouchot, de Niagara, les Loups sont toujours en grand nombre à Niagara, ils paroissent bien affectionnés et promettent de venir au printemps au nombre de quatre cents. S'il faut en croire les nouvelles des sauvages d'En-Haut, les Anglois voudroient tenter encore du côté de la Belle-Rivière. M. Pouchot, commandant de Niagara, se donne de grands mouvements pour découvrir leurs projets et savoir s'ils font des approvisionnements. Il alloit envoyer un parti d'Iroquois, Loups et Chaouénon dans la Nouvelle-York, et il devoit aussi en faire partir un second de Tsonnonthouans.

Il lui en étoit revenu un de soixante Tsonnonthouans qui avoient été faire une course dans la Virginie, où ils ont tués vingt hommes et fait trois prisonniers. Les bâtiments pour mettre les effets du Roi à couvert seront en état au printemps, et ce sera le seul fort où l'on ait eu cette sage précaution. Dans tous les autres, ou il n'y a point de magasin, ou ils ne sont pas suffisants, et la mauvaise administration jointe au gaspillage du Canadien et du sauvage, jointe au désir effréné de voler le Roi, fait perdre plus de vivres, dans un pays où ils sont très rares, qu'il ne s'en consomme réellement.

M. Des Ligneris, par sa lettre du 20 décembre, fait le détail de la petite aventure décrite à l'article du 2 février. Les sauvages qui étoient avec les Anglois, sont de la nation des Catabas et point de celle des Chiens. S'il faut le croire, les nations des pays d'En-Haut continuent toujours à nous être affectionnés, pourvu qu'il n'y manque ni vivres, ni munitions de guerre, ni marchandises.

Question intéressante depuis Québec jusqu'à Montréal

Voilà trois ans qu'on utilise le "Montcalm" en hiver pour tâcher de briser le pont de glace du Cap-Rouge. Jusqu'à cette année, l'unique raison qu'on donnait pour cela, c'était d'avancer l'ouverture de la navigation, afin que les navires de mer puissent arriver plus tôt au port de Montréal.

Devant l'évidence, il a bien fallu céder sur ce point; aussi, les journaux de Montréal admettent-ils aujourd'hui que c'est une impossibilité. Mais on vient de découvrir une autre raison: empêcher l'inondation des terres basses du haut du fleuve lors des débâcles du printemps. Ce nouveau cri, parti de Montréal, a naturellement fait quelques partisans, jusqu'à Québec même.

Pour nous, il ne change rien à la question principale. Est-il matériellement possible à un brise-glace de rompre le pont d'hiver au Cap-Rouge? Assurément non si ce barrage obstrue le chenal, car alors il est d'un épaisseur telle que pas un brise-glace ne peut passer au travers. Il faut songer que dans cette gorge étroite qui s'étend de St-Nicolas à la Chaudière, le chenal atteint jusqu'à des profondeurs de 180 pieds.

C'est donc un cercle vicieux: si les glaces ne sont pas trop épaisses pour le "Montcalm" elles ne gênent guère l'éroulement des eaux, et conséquemment ne sont pas responsables de ce dont on se plaint. Si elles font réellement barrage, l'"Ermak" lui-même n'en viendrait pas à bout. Pourquoi donc s'acharner contre ce qui est, ou inutile, ou impossible?

La vérité est que la cause des inondations des terres basses du haut du fleuve n'existe pas du rant l'hiver; elle se produit spontanément au printemps au cours de la débâcle. Un confrère, qui a pris la peine de dépêcher un ambassadeur plénipotentiaire à Batiscan, y en a trouvé la preuve sans le vouloir. Le respectable citoyen qu'il a interrogé connaît par le menu toutes les inondations passées, dates, incidences, etc. Or, la dernière grande orage d'eau que rapporte ce témoin oculaire s'est produite en 1896, précisément une année où le pont de glace au Cap-Rouge n'a pas pris en décembre; cet hiver-là, exceptionnellement rude, le fleuve avait gelé devant Québec, et naturellement la débâcle fut plus laborieuse. La navigation ne fut ouverte que le 1er mai entre Québec et Montréal.

Nous publions plus loin un précis des observations notées d'année en année dans les rapports de la Commission du Havre de Québec, lesquelles, ajoutées aux notes de M. Marchildon, aideront sans doute à l'éclaircissement du sujet. On y constatera que depuis douze ans le pont de glace du Cap-Rouge a tous les ans empêché la congélation du fleuve au coude anguleux de l'Île d'Orléans, bien dénommée la "clef". Or, depuis ce temps-là, les paroisses du haut du fleuve n'ont jamais sérieusement souffert des crues d'eau du printemps.

La chose nous paraît claire comme de l'eau de... glace: le détroit du Cap-Rouge fut-il libre de glaces à l'époque du dégel, il suffit de considérer les larges nappes d'eau que forme le fleuve au-dessus de cette gorge étroite pour comprendre que les immenses banquises d'en haut suffisent à elles seules pour produire l'obstruction; elles ne peuvent certainement pas y passer sans s'entasser les unes sur les autres. D'ailleurs, avant d'arriver là, elles rencontrent d'autres obstacles bien plus sérieux: des battures de sable sans nombre, la Barre à Boulard vis-à-vis Lotbinière, où le chenal n'a que 500 pieds de largeur, les Rapides du Richelieu, encore plus étroits. C'est par là que doivent s'enfourner tant bien que mal les navires du Lac St-Pierre. C'est là que se forment ces digues temporaires qui, retenant les eaux du grand fleuve, produisent l'inondation, qui est en même temps la fécondation des terrains bas sur les deux rives. Au reste, en maints endroits, le St-Laurent n'est pas l'unique coupable; ses nombreux affluents, les rivières Nicolet, St-Maurice, Bécancour, Batiscan, Ste-Anne, Jacques-Cartier, etc., font leur large part de remue-ménage. Pourquoi donc

jeter toute la faute sur ce pauvre Cap-Rouge, qui est à près de soixante milles de Batiscan, et près de trente lieues de Trois-Rivières?

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles les citoyens de Québec, la Chambre de Commerce, le Conseil-de-Ville sont unanimes à demander grâce pour le pont du Cap-Rouge, et aussi un peu pour le "Montcalm" qui y risque sa peau.

Eloges désintéressés

La "Montreal Gazette" consacrait récemment l'étude qu'on lira plus bas à l'excellente loi Lemieux. Ce plaidoyer, venant d'un organe tory, prouve assez l'injustice des critiques qui se sont fait entendre avant les dernières élections.

(De la "Gazette")

Les unions ouvrières se plaignent que la loi Lemieux, en raison des procédures assez longues par lesquelles il faut passer pour la mettre en vigueur, donne un avantage aux patrons en leur permettant, par suite des délais encourus, de se préparer à une grève. En d'autres termes, les unions se plaignent qu'on ait enlevé à la hache, son tranchant aigu et qu'il ne soit plus possible, pour les ouvriers appartenant aux industries visées par la loi Lemieux, de prendre leur patron par surprise et de le forcer à se rendre à des demandes déraisonnables.

Ceux qui font entendre cette plainte perdent de vue le fait que l'objet premier de la loi n'était pas d'aider l'employé ni le patron, mais de protéger une tierce partie qui n'a rien à voir dans leurs querelles—le public qui, lorsque se trouvent suspendus les moyens de transport, la production des mines de charbon, etc., souffre réellement la perte la plus forte et subit les plus grands ennuis.

De même l'intention de la loi, c'est que, lorsqu'une décision est rendue par les membres de la commission d'arbitrage, la force de l'opinion publique contraigne les parties en cause à accepter cette décision comme solution du conflit.

On cite, comme exemple particulier du tort que les délais de la procédure ont causé à l'union, la récente grève des ouvriers mécaniciens du Pacifique Canadien. On prétend que la Compagnie a eu l'occasion de se préparer à la grève et c'est à ce fait qu'on attribue la défaite des grévistes.

C'est là, une erreur évidente. La défaite des ouvriers a été due au manque de sympathie du public à leur égard et, si cette sympathie leur a fait défaut, c'est que la compagnie a consenti à accepter la décision des arbitres, bien qu'elle eût retiré son représentant de la commission d'arbitrage et bien que la place de ce représentant eût été remplie par une personne nommée par le ministre du Travail.

Le public s'objecte aux grèves qui dérangent son bien-être, et il ne les tolère que lorsqu'il croit que les ouvriers sont dans leur droit et qu'ils n'ont pas d'autre moyen d'obtenir un traitement équitable. Les chefs de l'union des ouvriers machinistes auraient dû se rendre compte de cela. Ils ne s'en sont pas rendu compte et ils cherchent aujourd'hui à rejeter le blâme qu'ils méritent pour le manque de bon sens sur un facteur qui n'était pas en cause, jusqu'au moment où on leur a offert une occasion d'obtenir justice, et où ils l'ont refusée. Si on la réduit à sa plus simple expression, la plainte des chefs ouvriers est celle-ci: on ne leur a pas donné les moyens d'assumer une attitude qui eût abouti à leur victoire infaillible et à la défaite inévitable des patrons. C'est là tout ce que peuvent dire à propos de cette affaire les machinistes du C. P. R.

Si les arbitres avaient rendu une décision favorable aux ouvriers, et si la compagnie avait refusé d'accepter cette décision en profitant du délai survenu pour faire des préparatifs qui eussent déterminé finalement la défaite aux ouvriers au mépris de la décision de la commission, alors on pourrait comprendre que les ouvriers trouvent dans une pareille suite de faits un grief contre la loi Lemieux.

Les chefs unionistes perdent de vue le fait que la décision de la commission d'arbitrage est censée refléter l'opinion publique, que lorsqu'un patron accepte cette décision il s'incline devant l'opinion publique. Ils veulent placer le patron dans une position désavantageuse. Faire droit à pareille requête, équivaudrait à détruire toute efficacité que possède la loi.

Dites donc, confrères, ne trouvez-vous pas que "Le mat de la Vigie" commence à être un peu usé, comme blague? Si vous changiez de gomme?

TABAC

Champlain

A fumer et à chiquer

Un record de douze ans

(D'après les Rapports annuels des Commissaires du Havre de Québec)

1896

- 26 janvier.—Formation d'un pont de glace devant la ville.
24 et 25 avril.—Premiers steamers de l'Atlantique.
24 et 25 avril.—Premiers steamers de l'Atlantique.
25 avril.—Débâcle en face de la ville.
1er mai.—Premier bateau de la Compagnie Richelieu & Ontario.
20 novembre.—Départ du dernier paquebot-poste le Vancouver.
26 novembre.—Départ du dernier steamer marchand le Baltimore City.
2 décembre.—Glacé formée dans les docks et sur la rivière St-Charles.
24 décembre.—Pont de glace de l'Île.

1897

- 7 avril.—Premières goélettes d'en bas.
16 avril.—Départ des glaces du Cap-Rouge.
21 avril.—Départ des glaces du lac St-Pierre.
24 avril.—Départ des glaces de la rivière St-Charles et du pont de l'Île.
25 avril.—Premier bateau de ligne de Montréal.
29 avril.—Le premier steamer océanique, le Montezuma, arrivé à Québec.
22 novembre.—Départ du dernier paquebot-poste, le State of California, pour l'Europe.
27 novembre.—Dernier steamer marchand, le Loango, pour l'Europe.
22 décembre.—Prise des glaces sur le St-Charles.

1898

- 22 janvier.—Formation d'un pont de glace en face de la ville, causée par une accumulation de banquises entre St-Joseph de Lévis et la rivière St-Charles; ce pont s'est rompu le 10 avril.
12 avril.—Premier voilier d'en bas.
15 avril.—Départ des glaces du St-Charles et du chenal nord.
19 avril.—Arrivée du premier bateau de ligne d'en haut, le Canada.
25 avril.—Premier océanique, le Scotsman.
21 novembre.—Arrivée du dernier océanique, le Guildhall, qui repart pour la mer le 28.
25 novembre.—Dernier bateau de ligne pour Montréal.
14 décembre.—Formation des glaces sur le St-Charles.

1899

- 3 janvier.—Très peu de glaces flottantes dans la rade.
Navigation ouverte tout l'hiver en face de la ville.
5 avril.—Première goélette d'en bas.
20 avril.—Départ des glaces du St-Charles et du chenal nord.
22 avril.—Arrivée des steamers Fremona et Monark, qui se mettent à l'abri à l'Anse des Sauvages pour attendre la débâcle.
23 avril.—Premier paquebot-poste d'Europe.
26 avril.—Passage des glaces du St-Laurent.
26 novembre.—Départ du dernier bateau de ligne pour Montréal.
30 novembre.—Départ du dernier océanique le Mayflower.
10 décembre.—La goélette à vapeur Marie Joséphine va à Murray-Bay et revient le 12.
27 décembre.—Formation des glaces sur le St-Charles.
Jusqu'au 1er janvier, pas de glace formée sur le chenal nord.

1900

- Rade libre tout l'hiver (ce qui signifie un pont de glace au Sault.)
28 mars.—Première goélette d'en bas.
10 avril.—Remorqueurs en marche devant la ville.
23 avril.—Premier steamer océanique.
24 avril.—Arrivée du Vancouver.
25 avril.—Commencement de la descente des glaces entre Québec et Montréal.
27 avril.—Premier bateau de la Compagnie Richelieu & Ontario.
25 novembre.—Départ du dernier bateau de ligne pour Montréal.
28 novembre.—Dernier paquebot-poste pour l'Europe.
5 décembre.—Dernier steamer marchand pour la mer.
15 décembre.—Formation du pont de glace de l'Île.

1901

- Pont au Cap-Rouge; fleuve libre tout l'hiver devant la ville.
26 février.—Remorquage d'allèges chargés de bois dans la rade.
7 mars.—Ouverture de la navigation d'en bas par la goélette à vapeur le Diver, à destination d'Anticosti.
2 avril.—Premières goélettes d'en bas.
13 avril.—Départ des glaces du chenal nord et de la rivière St-Charles.
18 avril.—Arrivée du steamer Aberdeen de Halifax.
19 avril.—Débâcle entre Québec et Montréal.
20 avril.—Premier steamer de haute mer.
26 avril.—Arrivée du premier paquebot-poste le Lake Champlain, et du premier bateau de la ligne de Montréal, le Carolina.
17 novembre.—Départ du dernier paquebot-poste.
24 novembre.—Dernier bateau de ligne pour Montréal.
27 novembre.—Départ du Mœcian, chargé à Québec pour Londres.
2 décembre.—Derniers steamers marchands pour la mer.
16 décembre.—Pont de glace sur la rivière St-Charles, le 23 sur le chenal nord de l'Île.

1902

- Fleuve libre devant la ville tout l'hiver; pont formé au Cap-Rouge.
21 mars.—Première goélette d'en bas.
4 avril.—Navigation ouverte partout dans le bas du fleuve.
13 avril.—Premier steamer, le Fremona, de la mer.
15 avril.—Premier bateau de Montréal.
26 avril.—Premier paquebot-malle, le Parisian.
16 novembre.—Départ du dernier paquebot-malle.
28 novembre.—Dernier bateau pour Montréal.
4 décembre.—Dernier steamer pour la mer.
9 décembre.—Pont de glace sur la rivière St-Charles, et le 12 pont de glace de l'Île.

1903

- Pas de glace de l'hiver devant la ville; pont au Cap-Rouge.
17 mars.—Remorqueurs en rade.
20 mars.—Premières goélettes d'en bas.
4 avril.—Débâcle du chenal nord.
5 avril.—Débâcle sur la rivière St-Charles.
10 avril.—Premier steamer océanique.
19 avril.—Premier bateau de ligne de Montréal.
30 avril.—Premier paquebot-poste d'Europe, le Corinthian.
21 novembre.—Départ du dernier paquebot-poste, le Parisian.
26 novembre.—Dernier bateau de ligne pour Montréal.
6 décembre.—Dernier steamer marchand pour la mer.
13 décembre.—Pont de glace sur la rivière St-Charles et le chenal nord.

1904

- 31 mars.—Premiers arrivages du bas du fleuve.
13 avril.—Départ des glaces du St-Charles et du chenal nord.
13 avril.—Navigation généralement ouverte en bas de Québec.
24 avril.—Premier cargo-boat de la mer.
27 avril.—Départ des glaces du Cap-Rouge.
3 mai.—Premier paquebot-poste d'Europe, et premier bateau de Montréal.
13 novembre.—Dernier paquebot-poste pour la mer.
26 novembre.—Dernier bateau de ligne pour Montréal.
8 décembre.—Dernier steamer le St-Helen pour la mer.
9 décembre.—Glacé formée sur le St-Charles et le chenal nord.

19 05

- Rade libre tout l'hiver; pont au Cap-Rouge.
28 janvier.—Le remorqueur Corinne en marche devant la ville.
25 mars.—Première goélette d'en bas.

Magasin de Fourrures BENDER 14, rue Ste-Anne. Nous avons un assortiment complet de Manteaux en Caracule moiré Astracan, mouton de Perse, etc. Aussi un grand nombre de Manteaux en Seal Electric de premier choix que nous vendons de \$25.00 à \$30.00.

Arthur Paquet MANUFACTURIER DE BIJOUTERIES. Le seul magasin reconnu pour avoir un des meilleurs choix de Cadeaux de Noel et du Nouvel An. Assortiment complet de jones, bagues, montres, horloges et bijouteries de toutes sortes.

12 avril.—Départ des glaces du St-Charles, et le 19 débâcle du chenal nord.
20 avril.—Départ des glaces du Cap-Rouge.
20 avril.—Départ des glaces du Cap-Rouge.
2 mai.—Premier paquebot-poste d'Europe.
18 novembre.—Dernier paquebot-poste pour l'Europe.
5 décembre.—Départ du Lake Michigan pour l'Europe.
17 décembre.—Pont de glace sur le St-Charles.

Fleuve libre tout l'hiver devant la ville.
4 avril.—Première goélette d'en bas.
17 avril.—Départ des glaces du chenal nord.
19 avril.—Premier bateau de ligne de Montréal, le St Irénée.
30 avril.—Premier paquebot-poste, le Parisian.
16 novembre.—Départ du dernier paquebot l'Empress of Britain.
27 novembre.—Départ du dernier bateau de ligne pour Montréal.
30 novembre.—Départ du dernier steamer marchand, le Deramore.
11 décembre.—Formation des glaces sur le St-Charles, et sur le chenal nord.

Fleuve libre tout l'hiver devant la ville.
2 avril.—Petits voiliers arrivés du bas du fleuve.
11 avril.—Départ des glaces du Chenal nord.
18 avril.—Débâcle du St-Charles.
2 mai.—Navigation ouverte entre Québec et Montréal.
4 mai.—Arrivée du St-Irénée, de Montréal.
6 mai.—Arrivée du premier paquebot-malle, le Virginian.
25 novembre.—Départ du dernier paquebot-malle, le Lake Erie.
27 novembre.—Dernier bateau de ligne pour Montréal.
9 décembre.—Le dernier steamer arrivé d'Europe, le Dunelm, arrive, et part pour Montréal le 11 décembre.
Jusqu'au 20 décembre, pas de pont de glace entre l'Île d'Orléans et la côte nord.

LE PROGRAMME DU CONCERT MARCHESI. On nous communique le programme qui sera exécuté lundi soir au concert Marchesi, à l'Auditorium. Nous croyons que nos lecteurs le liront avec intérêt. Le voici: I. (a) Etude... Chopin. (b) Berceuse... Chopin. (c) En forme de valse... Saint-Saëns.

A propos d'un livre estimé. Le savant rédacteur du Standard de Montréal, M. George Murray, consacrait récemment une ou deux colonnes de son journal à l'étude du dernier livre de M. Byron Nicholson, "In Old Quebec and other sketches".

"In Old Quebec, and Other Sketches" OUVRAGE ILLUSTRÉ PAR BYRON NICHOLSON. AUTEUR DU "CANADIEN FRANÇAIS". En librairie. On peut aussi se le procurer en s'adressant Boite-poste 338, Québec.